#### **SORTIE**

## Liste des données sorties de la calculette TH 2017

Date	Version	Modification	Signature de livraison
	document		
15/02/2017	1.0	Conception/développement - Version initiale	
08/03/2017	2.0	Lot 2	

#### **SOMMAIRE**

SOMMAIRE	1
1 - OBJET ET CARACTERISTIQUES GENERALES	2
2 - LISTE DES DONNEES	3
2.1 - DONNEES DU MODULE D'IMPLEMENTATION DE LA FONCTION D'ACTUALISATION,	
REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES	3
2.2 - DONNEES DU MODULE GENERAL DE CALCUL DE LA TH THLV ET CAP	∠
2.3 - DONNEES DU MODULE D'APPRECIATION DE LA POSITION DES REVENUS PAR RAPPORT A	ΛUX
DIFFERENTS ARTICLES 1414 DU CGI	8
2.4 - DONNEES DU MODULE DE CALCUL DES DEGREVEMENTS ET PLAFONNEMENTS APPLIQUE	ES AUX
DEPENDANCE ISOLEES	10
2.5 - DONNEES DU MODULE DE DETERMINATION DE LA BASE ET DU TAUX TLV	
2.6 - DONNEES DU MODULE DE CALCUL DE LA TLV	11
2.7 - DONNEES SORTIE DU MODULE DE DETERMINATION DES REGIMES D'ABATTEMENTS	
APPLICABLES	
3 – EVOLUTIONS	14
1 _ HISTORIOLIE	15

SORTIE

SI-1E / FIRSTH / TH

#### 1 - OBJET ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Ce document recense les données «sortie» de la calculette TH.

#### Ces données sont regroupées dans sept «structures» appelées s1, s2, s4, s5, s6, s7 et s8.

- **s1** est la liste des données en «*sortie*» du module d'implémentation de la fonction d'actualisation, revalorisation des Valeurs Locatives (**kvlc**).
- **s2** est la liste des données en «*sortie*» du module general de calcul de la TH, THLV et CAP (**kcac**). La structure «s2» se décompose en **16** données de même structure propres à chacune des collectivités, N ou 2003, et en un ensemble de données individuelles.
- **s3** n'existe pas pas de symétrie avec **e3**.
- **s4** est la liste des données en «*sortie*» du module d'appréciation de la position des revenus par rapport aux différents articles 1414 du CGI (**ksfc**).
- **s5** est la liste des données en «*sortie*» du module de calcul des dégrèvements et plafonnements appliqués aux dépendances isolées (**kdec**).
- s6 est la liste des données en «sortie» du module de détermination de la base et du taux TLV (ktvc).
- **s7** est la liste des données en «sortie» du module de calcul de la TLV(kcvc).
- **s8** est la liste des données en «*sortie*» du module de détermination des régimes d'abattements applicables (**ktac**).

En ce qui concerne la THLV, les structures sortie des modules KVL et KCA sont identiques à celles de la TH. En sortie du module kcac, toutes les données sortie sont servies. Cependant seules les données : année de référence, lettre version, cotisations communale et syndicale, frais de gestion, prélèvement, somme à recouvrer, total TH THLV, net à payer TH THLV, code rôle, net à payer TH THLV + TV.

Données communes à chaque module :

En tête de structure :

-l'année de référence anref -la lettre version versr

En fin de structure :

- -un pointeur sur signature signature [32]
- -un pointeur sur libellé d'erreur libelle [68]

**SORTIE** 

SI-1E / FIRSTH / TH

## **2 - LISTE DES DONNEES**

# 2.1 - DONNEES DU MODULE D'IMPLEMENTATION DE LA FONCTION D'ACTUALISATION, REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES

Désignation	Туре	Structure C	Nom C	Observations
Année de référence	short	s1	anref	Sans objet
Lettre version de ce module	char	s1	versr	Sans objet
Valeur locative brute actualisée et revalorisée de la partie principale du local	long	s1	vlbll	Sans objet
Valeur locative brute actualisée et revalorisée de la part des locaux communs rattachés au local	long	s1	vlblc	Sans objet
Valeur locative brute imposée (actualisée et revalorisée du local à retenir pour la taxation)	long	s1	vlblt	Correspond à la VL brute imposable soit la VL brute après déduction des VL exonérées au titre des ZRR.
				Soit VL brute imposée = VL brute – VL brute exonérée.
				vlblt = [vlbll+vlblc] – [Somme Vlxm1 2 et 3]
Valeur locative brute exonérée ZRR M1 du local	long	s1	vlxm1	Application du taux d'exonération ZRR correspondant sur la VL Brute (vlbll + vlblc).
				Nulle sinon.
Valeur locative brute exonérée ZRR M2 du local	long	s1	vlxm2	Application du taux d'exonération ZRR correspondant sur la VL Brute (vlbII + vlbIc).
				Nulle sinon.
Valeur locative brute exonérée ZRR M3 du local	long	s1	vlxm3	Application du taux d'exonération ZRR correspondant sur la VL Brute (vlbll + vlblc).
				Nulle sinon.
DONNEES COMMUNES (à toutes le			de la calculet	te)
Signature de la calculette	char	s1	signature	Sans objet
Libellé message d'anomalie	char	s1	libelle	Sans objet

SORTIE

#### 2.2 - DONNEES DU MODULE GENERAL DE CALCUL DE LA TH THLV ET CAP

Désignation	Type	Structure C	Nom C	Observations
Année de référence	short	s2	anref	Sans objet
Lettre version de ce module	char	s2	versr	Sans objet
VL brute imposée	long	s2	<mark>vlbri</mark>	VL brute (THP/E ou S) en entrée de calculette éventuellement minorée par l'abattement K3
VL brute non imposée	long	s2	vlbni	Abattement K3
Cotisation départementale	long	s2	cotid	Base nette imposable x taux imposition
Cotisation communale	long	s2	cotic	Base nette imposable x taux imposition
Cotisation intercommunalité	long	s2	cotiq	Base nette imposable x taux imposition
Cotisation syndicale	long	s2	cotis	Base nette imposable x taux imposition
Cotisation taxe spéciale d'équipement	long	s2	cotin	Base nette imposable x taux imposition
Cotisation agglomération nouvelle	long	s2	cotia	Existe législativement mais jamais utilisé.
Cotisation taxe spéciale d'équipement «Autre»	long	s2	cotigp	Base nette imposable x taux imposition
Cotisation taxe GEMAPI	long	s2	cotie	Base nette imposable x taux imposition
Réduction taux appliquée	long	s2	redta	Montant de la réduction taux si supérieure ou égal au seuil d'application (15€), zéro sinon.
Réduction abattement appliquée	long	s2	redaa	Différence entre le plafonnemet après réduction taux de N et le plafonnement après réduction taux de 2003
Réduction seuil appliquée	long	s2	redsa	Plafonnement final si inférieur au seuil d'octroi des dégrèvement (8€).
Frais de gestion	long	s2	frait	TH Somme des frais de gestion calculés au niveau agrégats de collectivité. THLV % de la cotisation totale THLV
Frais de gestion TH [Commune - Interco]	long	s2	fgest_cq	TH % de la somme des cotisations déterminées au titre des parts communale et intercommunale de TH 0 sinon
Frais de gestion TH [Syndicat]	long	s2	fgest_s	TH année de taxation >= à 2012 % de la la cotisation déterminée au titre de la part syndicale de TH 0 sinon
Frais de gestion TH [TSE – TSE «Autre»]	long	s2	fgest_ng	TH % de la somme des cotisations déterminées au titre des part de TSE et de TSE «Autre» 0 sinon
Frais de gestion THLV [GEMAPI]	long	s2	fgest_e	THLV % de la somme des cotisations déterminées au titre de la part GEMAPI 0 sinon
Frais d'assiette et de recouvrement	long	s2	frai4	TH Somme des frais d'assiette et recouvrement calculés au niveau agrégats de collectivité. THLV % de la cotisation totale THLV
Frais d'assiette et de recouvrement TH [Commune - Interco]	long	s2	far_cq	TH % de la somme des cotisations déterminées au titre des parts communale et intercommunale de TH 0 sinon
Frais d'assiette et de recouvrement TH [Syndicat]	long	s2	far_s	TH % de la la cotisation déterminée au titre de la part syndicale de TH 0 sinon
Frais d'assiette et de recouvrement TH [TSE – TSE «Autre»]	long	s2	far_ng	TH % de la somme des cotisations déterminées au titre des part de TSE et de TSE «Autre»

#### SI-1E / FIRSTH / TH

Désignation	Туре	Structure C	Nom C	Observations
Frais d'assiette et de recouvrement	long	s2	for o	0 sinon THLV % de la somme des cotisations
THLV [GEMAPI]	long	S2	far_e	déterminées au titre de la part de GEMAPI 0 sinon
Prélèvement total	long	s2	prelt	Prélèvement sur forte VL uniquement (suivant les cas le taux appliqué est 0,2 ou 1,2 ou 1,7%)
Majoration THS	long	s2	majths	THS à partir de 2015 % (20) de la cotisation communale 0 sinon
Cotisation communale majorée	long	s2	coticm	A partir de 2015 ∑ de cotisation communale + Majoration THS
Prélèvement additionnel sur les résidences secondaires	long	s2	preths	TH % de la somme des cotisations déterminées au titre des parts communale et intercommunale de THS
Somme à recouvrer	long	s2	somrc	Somme des cotisations (donc cotisation totale), frais et prélèvement appliqués
Dégrèvement ou plafonnement final accordé	long	s2	degpl	Dernier dégrèvement / plafonnement accordé avant détermination de la somme à payer (total TH).
Total TH	long	s2	totth	Somme à payer telle que calculée avant examen du seuil de non valeur (somme à payer montant brute) correspond donc à la somme à recouvrer moins plafonnement (ou majoration de plafonnement).
Net à payer TH	long	s2	netth	Somme à payer effective (total TH après examen du seuil de non valeur (somme à payer montant réel).  = Total TH si Total TH > seuil de non valeur, zéro sinon (NV).
Somme à recouvrer THP	long	s2	somrp	Somme des cotisations (donc cotisation totale), frais et prélèvement appliqués lors de la taxation d'une résidence principale
Réduction taux théorique	long	s2	redtt	Montant de la réduction liée au gel des taux au titre de la liquidation réelle - servie systématiquement (même inférieur à 15 euros)
Prélèvement sur forte VL (taux 0,2 %)	long	s2	pre02	Prélèvement sur forte VL si application du taux à 0,2% nul sinon
Prélèvement sur forte VL (taux 1,2 %)	long	s2	pre12	Prélèvement sur forte VL si application du taux à 1,2% nul sinon
Prélèvement sur forte VL (taux 1,7 %)	long	s2	pre17	Prélèvement sur forte VL si application du taux à 1,7% nul sinon
Code rôle TH	char[3]	s2	codro	TH: DT, DV, PA, EX, NV, blanc THLV: NV, blanc
Cotisation redevance CAP	long	s2	cottv	Constante PLFC liée à la DSF d'appartenance / année de taxation
Frais de gestion CAP	long	s2	fratv	Constante PLFC liée à la DSF d'appartenance / année de taxation
Somme à recouvrer CAP	long	s2	somtv	Somme des 2 montants précédents
Dégrèvement CAP	long	s2	mdgtv	nul ou total (somme à recouvrer CAP)
Total CAP, net à payer CAP	long	s2	nettv	Différence : somme à recouvrer CAP moins dégrèvement CAP
Code rôle CAP	char[4]	s2	roltv	Concaténation du code questionnaire TV et du code dégrèvement TV transmis en entrée
Net à payer TH + CAP	long	s2	netap	Total net à payer TH + CAP

SI-1E / FIRSTH / TH

Désignation	Type	Structure C	Nom C	Observations
Plafonnement après réduction taux	long	s2	plart	Avant réductions abattement et seuil (et avant majoration de plafonnement éventuelle)
Signe de la régularisation	char	s2	signe	=, +, - ou (taxation primitive)
Montant de la régularisation	long	s2	napdt	En valeur absolue, netap-napin, (zéro si taxation primitive)
Indicateur double liquidation commune	char	s2	cndl	'O' = oui (conditon réunie) 'N' = non
Indicateur double liquidation interco.	char	s2	cudl	'O' = oui (conditon réunie) 'N' = non
Somme à recouvrer fictive 2003	long	s2	somr3	Cotisation de référence 2003 sur l'avis
Dégrèvement / plafonnement final 2003	long	s2	dgpl3	Dernier dégrèvement / plafonnement accordé dans le cadre du calcul de liquidation fictive.
Réduction taux théorique 2003	long	s2	redt3	Montant de la réduction liée au gel des taux au titre de la liquidation fictive - servie systématiquement (même inférieur à 15 euros)
Montant de la majoration du plafonnement provisoire	long	s2	majoc	Si non renseigné ou non retenu retour à zéro
Montant du plafonnement après majoration	long	s2	pmajc	Si non renseigné ou non retenu retour à zéro
<b>DONNEES DES COLLECTIVITE</b>	S LOCA	LES		
Description structure répétitive [R	ésultats	de taxation T	H] collectivit	é (cols) à décliner par collectivité
Abattement sur la VL brute appliqué au titre de l'AGB	long	s2.cols	abgen	Sans objet
Abattement sur la VL brute appliqué au titre des personnes à charges (total APAC)	long	s2.cols	abpac	Sans objet
Abattement sur la VL brute appliqué au titre de l'APAC12	long	s2.cols	abp12	Partie du montant total précédent
Abattement sur la VL brute appliqué au titre de l'ASB	long	s2.cols	abspe	Sans objet
Abattement sur la VL brute appliqué au titre de l'ASH	long	s2.cols	abhan	Sans objet
VL nette	long	s2.cols	vIntt	VL Brute - [abattements appliqués]
Base nette exonérée	long	s2.cols	vlnex	soit zéro soit VL nette
Base nette imposée	long	s2.cols	bnimp	soit zéro soit VL nette
Code abattement spécial à la base par collectivité	char	s2.cols	absps	Sans objet
DONNEES DES COLLECTIVITE		LES AU TITR		_
[Résultats de taxation TH] Commune	Zone groupe	s2.cols_c	Sans objet	Cf. description s2.cols
[Résultats de taxation TH] Syndicat	Zone groupe	s2.cols_s	Sans objet	Cf. description s2.cols
[Résultats de taxation TH] Intercommunalité	Zone groupe	s2.cols_q	Sans objet	Cf. description s2.cols
[Résultats de taxation TH] Département	Zone groupe	s2.cols_d	Sans objet	Cf. description s2.cols
[Résultats de taxation TH] TSE	Zone groupe	s2.cols_n	Sans objet	Cf. description s2.cols TSE
[Résultats de taxation TH] TSE «Autre»	Zone groupe	s2.cols_g	Sans objet	Cf. description s2.cols
[Résultats de taxation TH] Commune avant ajustement	Zone groupe	s2.cols_f	Sans objet	Cf. description s2.cols
[Résultats de taxation TH] Intercommunalité avant ajustement	Zone groupe	s2.cols_r	Sans objet	Cf. description s2.cols
[Résultats de taxation TH] GEMAPI	Zone groupe	s2.cols_e	Sans objet	Cf. description s2.cols
DONNEES DES COLLECTIVITE				
[Résultats de taxation TH] Commune	Zone	s2.cols_o	Sans objet	Cf. description s2.cols



SI-1E / FIRSTH / TH

Désignation	Туре	Structure C	Nom C	Observations	
2003	groupe				
[Résultats de taxation TH] Syndicat 2003	Zone groupe	s2.cols_y	Sans objet	Cf. description s2.cols	
[Résultats de taxation TH] Intercommunalité 2003	Zone groupe	s2.cols_i	Sans objet	Cf. description s2.cols	
[Résultats de taxation TH] Département 2003	Zone groupe	s2.cols_p	Sans objet	Cf. description s2.cols	
[Résultats de taxation TH] TSE 2003	Zone groupe	s2.cols_v	Sans objet	Cf. description s2.cols	
[Résultats de taxation TH] TSE «Autre» 2003	Zone groupe	s2.cols_b	Sans objet	Cf. description s2.cols	
[Résultats de taxation TH] GEMAPI 2003	Zone groupe	s2.cols_a	Sans objet	Cf. description s2.cols	
DONNEES COMMUNES (à toutes les segments de sortie de la calculette)					
Signature de la calculette	char	s2	signature	Sans objet	
Libellé message d'anomalie	char	s2	libelle	Sans objet	

SORTIE

SI-1E / FIRSTH / TH

## 2.3 - DONNEES DU MODULE D'APPRECIATION DE LA POSITION DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DIFFERENTS ARTICLES 1414 DU CGI

Désignation	Туре	Structure C	Nom C	Observations
Année de référence	short	s4	anref	Sans objet
Lettre version de ce module	char	s4	versr	Sans objet
Revenu imposable du foyer fiscal retenu pour le calcul du dégrèvement défini à l'article 1414 A du CGI	long	s4	revff	Montant cumulé des revenus fiscaux de référence des occupants et des rattachés diminué du montant des abattements sur le revenu, fonction du nombre de parts total (donnée entrée de kcac)
Nombre total de parts du foyer fiscal	short	s4	npaff	Nombre correspondant aux revenus définis ci-dessus (multiplié par 100) (donnée entrée de kcac)
Description structure répétitive	Struct	ture sortie re	devable sei	uil] (cols)
Indicateur seuil redevable	char	s4.reds	seuil	Valeur 0, 2, 3 ou b pour les occurrences 1 à 3
				Valeur A, 3 ou au niveau de la synthèse du foyer fiscal
Revenu fiscal de référence	long	s4.reds	revim	Revenu imposable IR retenu pour la TH (au niveau du redevable de la côte ou du foyer fiscal) (revim ffth donnée entrée de kcac)
Indicateur seuil positionnement RFR vis à vis 1414l et 1417ll - taxation simple	char	s4.reds	serfrc	Valeur 0, 1, 2, 3 ou 4
Indicateur seuil positionnement RFR vis à vis 1417-l bis	char	s4.reds	seuilb	Valeur 0, 1 ou b
Premier redevable (occurrence 1)				
[Structure sortie redevable seuil] redevable 1	Zone groupe	s4.reds_1	Sans objet	Cf. description s4.reds
Deuxième redevable (occurrence 2	2)			
[Structure sortie redevable seuil] redevable 2	Zone groupe	s4.reds_2	Sans objet	Cf. description s4.reds
Côte (occurrence 3)				
[Structure sortie redevable seuil] côte	Zone groupe	s4.reds_c	Sans objet	Cf. description s4.reds
Foyer fiscal (occurrence 4)				
[Structure sortie redevable seuil] foyer fiscal	Zone groupe	s4.reds_f	Sans objet	Cf. description s4.reds
DONNEES COMMUNES (à toutes le		ents de sortie		1
Signature de la calculette	char	s4	signature	Sans objet
Libellé message d'anomalie	char	s4	libelle	Sans objet

Les seuils «premier redevable» et «seuil de la cote» sont systématiquement déterminés. Le seuil «deuxième redevable» n'est déterminé qu'en cas de taxation conjointe.

A partir du code Nature d'Affectation, cette fonction détermine soit la condition de cohabitation, soit un code seuil de dégrèvement.

#### Si NATAFF = «R»,

Un seuil à zéro détermine une condition de cohabitation à zéro.

Un seuil à deux ou trois détermine une condition de cohabitation à NON.

Le module renvoie un code erreur si la situation IR est absente. Une telle situation se reconnaît à un nombre de parts à zéros.

SI-1E / FIRSTH / TH

#### SORTIE

Code seuil	Code cohabitation	Signification
retour		
0	0 (zéro)	possibilité d'accorder les dégrèvements et exonérations
2	N	NON
3	N	NON
	sans objet	erreur 4007

#### Si NATAFF = «C» ou «S».

un seuil de la cote à zéro donne le droit à l'abattement spécial, ou à une exonération si, dans ce cas, une autre condition est vérifiée.

Un seuil à «2» donne 1° droit au plafonnement 1414 A.

Un seuil à «3» ou à «,b» ne donne droit à rien.

Un seuil du foyer fiscal à «A» donne le droit au plafonnement défini à l'article 1414 A.

Si le code dégrèvement/ exonération correspond à un dégrèvement total RMI et que la condition de cohabitation est à OUI, il ne faut pas tenir compte du seuil de la cote.

#### Seuil de synthèse en cas de taxation conjointe

En cas de taxation conjointe ce seuil de la cote tient compte des règles de gestion particulières du Bureau GF1B (fiche de décision TH 9-97) :

		Contribuable1						
Contribuable 2	0	2	3	blanc				
0	0			2				
2				2				
3				blanc				
blanc	2	2	blanc	blanc				

Si pour chacun des 2 redevables le seuil est à zéro, il le sera aussi pour la cote. Les deux revenus ne seront pas additionnés.

Dans tous les autres cas où les deux revenus seront présents (sauf éventuellement frontalier 8ZK), ce seuil tiendra compte de la somme des revenus.

Si l'un des revenus est absent, ce seuil aura la valeur «2» si le revenu présent correspond aux valeurs «0» ou «2». Il sera à «b» sinon.

Un contribuable avec le caractère 8ZK servi sera assimilé :

- s'il a un revenu nul, à un déclarant avec un code seuil à 3. Si, dans ce cas de plus, il est en taxation conjointe, le seuil de la cote sera toujours à 3. (les revenus ne sont pas additionnés)
- s'il a un revenu non nul, à un déclarant «normal».

SORTIE

SI-1E / FIRSTH / TH

# 2.4 - DONNEES DU MODULE DE CALCUL DES DEGREVEMENTS ET PLAFONNEMENTS APPLIQUES AUX DEPENDANCE ISOLEES

Désignation	Туре	Structure C	Nom C	Observations
Année de référence	short	s5	anref	Sans objet
Lettre version de ce module	char	s5	versr	Sans objet
Réduction taux	long	s5.dns_5	redta	appliquée
Réduction abattement	long	s5.dns_5	redaa	appliquée
Réduction seuil	long	s5.dns_5	redsa	appliquée
Plafonnement après réduction taux	long	s5.dns_5	plart	Avant une éventuelle majoration de plafonnement
Dégrèvement ou plafonnement	long	s5.dns_5	degpl	Dégrèvement ou plafonnement final accordé
Plafonnement fictif 2003	long	s5.dns_5	dgpl3	Sans objet
Total TH	long	s5.dns_5	totth	Différence : somme à recouvrer moins plafonnement
Net à payer	long	s5.dns_5	netth	Total TH si Total TH > ou = seuil de non valeur, 0 sinon.
Code rôle	char[3]	s5.dns_5	codro	Blanc, PA, NV
Montant de la majoration du plafonnement provisoire	long	s5.dns_5	majoc	Si non renseigné ou non retenu retour à zéro
Montant du plafonnement après majoration	long	s5.dns_5	pmajc	Si non renseigné ou non retenu retour à zéro
Signe de la régularisation	char	s5	signe	=, +, - ou (taxation primitive)
Montant de la régularisation	long	s5	napdt	En valeur absolue, netap-napin, (zéro si taxation primitive)
<b>DONNEES COMMUNES (à toutes I</b>	es segme	ents de sortie	de la calcule	tte)
Signature de la calculette	char	s5	signature	Sans objet
Libellé message d'anomalie	char	s5	libelle	Sans objet

**SORTIE** 

#### 2.5 - DONNEES DU MODULE DE DETERMINATION DE LA BASE ET DU TAUX TLV

Désignation	Туре	Structure C	Nom C	Observations
Année de référence	short	s6	anref	Sans objet
Lettre version de ce module	char	s6	versr	Sans objet
Valeur locative brute actualisée et revalorisée de la partie principale du local	long	s6	vlbll	[VL Référence] * [coeff. DSF] * [coeff actu reval] principal
Valeur locative brute actualisée et revalorisée de la part des locaux communs rattachée au local	long	s6	vlblc	[VL Référence] * [coeff. DSF] * [coeff actu reval] dépendances
Valeur locative brute actualisée et revalorisée totale du local	long	s6	vlblt	Somme algébrique des 2 zones précédentes
Taux d'imposition à la TLV	long	s6	txtlv	Attention formatage avant restituion (multiplié par 1000) soit 100, 125 ou 150 avant 2013 et 125 ou 250 après.
				A zéro lorsque aucun taux ne s'applique.
<b>DONNEES COMMUNES (à toutes le</b>	es segme	ents de sortie	de la calcule	tte)
Signature de la calculette	char	s6	signature	Sans objet
Libellé message d'anomalie	char	s6	libelle	Sans objet

#### 2.6 - DONNEES DU MODULE DE CALCUL DE LA TLV

Désignation	Туре	Structure C	Nom C	Observations
Année de référence	short	s7	anref	Sans objet
Lettre version de ce module	char	s7	versr	Sans objet
Cotisation TLV au taux T1	long	s7	cotv1	Sans objet
Cotisation TLV au taux T2	long	s7	cotv2	Sans objet
Somme des cotisations TLV	long	s7	cotiv	Sans objet
Frais de gestion	long	s7	frait	% de la cotisation totale TLV
Frais assiette et recouvrement	long	s7	frai5	% de la cotisation totale TLV
Total TLV	long	s7	totlv	Soit = somme à recouvrer TLV (Cotisation total + frais de gestion)
Net à payer	long	s7	netap	Total TLV si Total TLV > ou =12, 0 sinon.
Code rôle	char[3]	s7	codro	Blanc ou 'NV'
DONNEES COMMUNES (à toutes les segments de sortie de la calculette)				
Signature de la calculette	char	s7	signature	Sans objet
Libellé message d'anomalie	char	s7	libelle	Sans objet

**SORTIE** 

SI-1E / FIRSTH / TH

# 2.7 - DONNEES SORTIE DU MODULE DE DETERMINATION DES REGIMES D'ABATTEMENTS APPLICABLES

Désignation	Туре	Structure C	Nom C	Observations	
Année de référence	short	s8	anref	Sans objet	
Lettre version de ce module	char	s8	versr	Sans objet	
Description structure répétitive [li	 nformatio	ļ	collectivité (		
Taux de l'abattement général à la base	Char[3]	s8.colb	txbas	Sans objet	
Taux d'abattement pour une personne à charge de rang un ou deux	Char[3]	s8.colb	tpac1	Sans objet	
Taux d'abattement pour une personne à charge de rang trois ou plus	Char[3]	s8.colb	tpac3	Sans objet	
Taux de l'abattement spécial à la base	Char[3]	s8.colb	txspe	Sans objet	
Taux abattement spécial handicapé	Char [3]	s8.colb	txhan	Sans objet	
Valeur locative moyenne à appliquer	long	s8.colb	vlmoy	Valeur locative moyenne à appliquer	
Quotité de l'abattement spécial à la base	long	s8.colb	abspe	Sans objet	
Quotité abattement handicapé	long	s8.colb	abhan	Sans objet	
Quotité de l'abattement général à la base	long	s8.colb	abbas	Sans objet	
Quotité d'abattement pour une personne à charge de rang un ou deux	long	s8.colb	apac1	Ne comprenant pas l'abattement général à la base éventuel	
Quotité d'abattement pour une personne à charge de rang trois ou plus	long	s8.colb	apac3	Sans objet	
Quotité d'abattement minimale spécifique aux directions d'Alsace- Moselle	long	s8.colb	abmos	Septième de la valeur actualisée et majorée de la valeur locative moyenne communale de l'année 1974	
Code régime d'Alsace Moselle sans rapprochement avec le régime de droit commun	char	s8.colb	codef	Blanc = non	
Code régime d'Alsace Moselle avec rapprochement avec le régime de droit commun	char	s8.colb	codeg	«1» à «5» : oui, servi du rang de rapprochement «♯» : non	
Valeur locative moyenne de référence	long	s8.colb	vlmrf	Sans objet	
<b>DONNEES COLLECTIVITES AN</b>	NEE EN	COURS	1	1	
[Information collectives] Commune	Zone groupe	s8.colb_c	Sans objet	Cf. s8.colb	
[Information collectives] Commune avant ajustement	Zone groupe	s8.colb_f	Sans objet	Cf. s8.colb	
[Information collectives] Syndicat	Zone groupe	s8.colb_s	Sans objet	Cf. s8.colb	
[Information collectives] Intercommunalité	Zone groupe	s8.colb_q	Sans objet	Cf. s8.colb	
[Information collectives] Intercommunalité avant ajustement	Zone groupe	s8.colb_r	Sans objet	Cf. s8.colb	
[Information collectives] Département	Zone groupe	s8.colb_d	Sans objet	Cf. s8.colb	
[Information collectives] TSE	Zone groupe	s8.colb_n	Sans objet	Cf. s8.colb	
[Information collectives] TSE «Autre»	Zone groupe	s8.colb_g	Sans objet	Cf. s8.colb	
[Information collectives] GEMAPI	Zone groupe	s8.colb_e	Sans objet	Cf. s8.colb	
DONNEES COLLECTIVITES 2003					
[Information collectives] Commune 2003	Zone groupe	s8.colb_o	Sans objet	Cf. s8.colb	



SI-1E / FIRSTH / TH

[Information collectives] Commune	Zone	s8.colb_j	Sans objet	Cf. s8.colb		
avant ajustement 2003	groupe					
[Information collectives] Syndicat 2003	Zone	s8.colb_y	Sans objet	Cf. s8.colb		
	groupe					
[Information collectives]	Zone	s8.colb_i	Sans objet	Cf. s8.colb		
Intercommunalité 2003	groupe					
[Information collectives]	Zone	s8.colb_m	Sans objet	Cf. s8.colb		
Intercommunalité avant ajustement	groupe					
2003						
[Information collectives] Département	Zone	s8.colb_p	Sans objet	Cf. s8.colb		
2003	groupe					
[Information collectives] TSE 2003	Zone	s8.colb_v	Sans objet	Cf. s8.colb		
	groupe					
[Information collectives] TSE «Autre»	Zone	s8.colb_b	Sans objet	Cf. s8.colb		
2003	groupe					
[Information collectives] GEMAPI 2003	Zone	s8.colb_a	Sans objet	Cf. s8.colb		
	groupe		-			
Indicateur double liquidation commune	char	s8	cndl	«O» si double liquidation		
·				«N» sinon		
Indicateur double liquidation interco.	char	s8	cudl	«O» si double liquidation		
·				«N» sinon		
<b>DONNEES COMMUNES (à toutes le</b>	DONNEES COMMUNES (à toutes les segments de sortie de la calculette)					
Signature de la calculette	char	s8	signature	Sans objet		
Libellé message d'anomalie	char	s8	libelle	Sans objet		

#### **SORTIE**

SI-1E / FIRSTH / TH

### 3 - EVOLUTIONS

2017 : Impact des évolutions 2017 sur les structures de sortie de la calculette TH :

Structure	Modification	Observations
	La mise en place de l'abattement K3 necessite la restitution de la «VL brute imposée»	Nouvelle donnée restituée
s2	La mise en place de l'abattement K3 necessite la restitution de la «VL brute non imposée»	Nouvelle donnée restituée

#### **SORTIE**

SI-1E / FIRSTH / TH

### 4 - HISTORIQUE

2016 : Impact des évolutions 2016 sur les structures de sortie de la calculette TH :

Structure	Modification	Observations
s2	La mise en place des mesures gouvernementales nécessite la modification de la taille en nombre de caractères du «Code rôle CAP»	Modification de la donnée restituée
s4	La mise en place des mesures gouvernementales nécessite la restitution de l'« <i>Indicateur seuil positionnement RFR vis à vis 1417-I bis</i> »	Nouvelle donnée restituée
s7	Suppression de la «Cotisation TLV au taux T3»	Suppression physique

2015 : Impact des évolutions 2015 sur les structures de sortie de la calculette TH :

Structure	Modification	Observations
s2	La mise en place de la majoration de THS nécessite la restitution du montant de «majoration THS»	Nouvelle donnée restituée
s2	La mise en place de la taxe GEMAPI nécessite la restitution du montant de la «cotisation GEMAPI»	Nouvelle donnée restituée
s2	La mise en place de la taxe GEMAPI nécessite la restitution du montant de la «frais d'assiette et de recouvrement GEMAPI»	Nouvelle donnée restituée
s2	La mise en place de la taxe GEMAPI nécessite la restitution du montant de la «frais de gestion GEMAPI»	Nouvelle donnée restituée
s2	La mise en place de la taxe GEMAPI nécessite la restitution des «[Résultats de taxation] GEMAPI»	Nouvelle donnée restituée
s2	La mise en place de la taxe GEMAPI nécessite la restitution des «[Résultats de taxation] GEMAPI 2003»	Nouvelle donnée restituée
s8	La mise en place de la taxe GEMAPI nécessite la restitution des «[Information collectives] GEMAPI»	Nouvelle donnée restituée
s8	La mise en place de la taxe GEMAPI nécessite la restitution des «[Information collectives] GEMAPI 2003»	Nouvelle donnée restituée

⇒2014 : Impact des évolutions 2014 sur les structures de sortie de la calculette TH :

⇒Structure	⇒Modification	<b>⇔Observations</b>
s2	«cotisation TSE ancienne» (cotit) de la structure données correspondant aux données collectives "sortie" du module de calcul principal (kcac).	Suppression physique
s2	«[Résultats de taxation TH] TSE ancienne» (cols_t) de la structure données correspondant aux données collectives "sortie" du module de calcul principal (kcac)	Suppression physique
s2	«[Résultats de taxation TH] TSE ancienne 2003» (cols_e) de la structure données correspondant aux données collectives "sortie" du module de calcul principal (kcac)	Suppression physique
s2	«indicateur de double liquidation départementale» (dpdl) de la structure données correspondant aux données collectives "sortie" du module de calcul principal (kcac)	Suppression physique
s8	«[Information collectives] TSE ancienne» (colb_t) de la structure données correspondant aux données "sortie" du module de détermination des régimes d'abattements applicables en n et 2003 (ktac)	Suppression physique



#### SI-1E / FIRSTH / TH

#### **SORTIE**

s8	«[Information collectives] TSE ancienne 2003» (colb_e) de la structure	
	données correspondant aux données "sortie" du module de détermination	
	des régimes d'abattements applicables en n et 2003 (ktac)	
s8	«indicateur de double liquidation départementale» (dpdl) de la	Suppression physique
	structure données correspondant aux données collectives "sortie" du	
	module de détermination des régimes d'abattements applicables en n et	
	2003 (ktac)	

⇒2013 : Impact des évolutions 2013 sur les structures de sortie de la calculette TH :

Aucune modification «technique» des sorties de la calculette suite aux maintenances évolutives.

⇒Structure	⇒Modification	⇒Observations
s2	Le libellé (le nom technique ne change pas) de la donnée «Cotisation taxe spéciale d'équipement Grand Paris» devient «Cotisation taxe spéciale d'équipement «Autre»» en sortie du module KCAC.	Renommage fonctionnel
s2	Le libellé (le nom technique ne change pas) de la donnée «Frais de gestion TH [TSE – TSE GP]» devient «Frais de gestion TH [TSE – TSE«Autre»]» en sortie du module KCAC.	Renommage fonctionnel
s2	Le libellé (le nom technique ne change pas) de la donnée «Frais d'assiette et de recouvrement TH [TSE – TSE GP]» devient «Frais d'assiette et de recouvrement TH [TSE – TSE«Autre»]» en sortie du module KCAC.	Renommage fonctionnel
s2	Le libellé (le nom technique ne change pas) de la donnée «[Résultats de taxation TH] TSE Grand Paris» devient «[Résultats de taxation TH] TSE «Autre»» en sortie du module KCAC.	Renommage fonctionnel
s2	Le libellé (le nom technique ne change pas) de la donnée «[Résultats de taxation TH] TSE Grand Paris 2003» devient «[Résultats de taxation TH] TSE «Autre» 2003» en sortie du module KCAC.	Renommage fonctionnel
s8	Le libellé (le nom technique ne change pas) de la donnée «[[Informations collectives] TSE Grand Paris» devient «[Informations collectives] TSE «Autre»» en sortie du module KTAC.	Renommage fonctionnel
s8	Le libellé (le nom technique ne change pas) de la donnée «[Informations collectives] TSE Grand Paris 2003» devient «[Informations collectives] TSE «Autre» 2003» en sortie du module KTAC.	Renommage fonctionnel

#### ⇒2012 : Impact des évolutions 2012 sur les structures de sortie de la calculette TH :

Structure	Modification	Observations
s2	Suppression de «Base Nette TSE des locaux HLM» en sortie du module KCAC.	Suppression de données
s2	Restitution du montant des «frais d'assiette et de recouvrement» pour l'agrégat commune-intercommunalité en sortie du module KCAC.	Ajout de données
s2	Restitution du montant des «frais d'assiette et de recouvrement» pour l'agrégat syndicat en sortie du module KCAC.	Ajout de données
s2	Restitution du montant des «frais d'assiette et de recouvrement» pour l'agrégat TSE TSE Grand Paris en sortie du module KCAC.	Ajout de données
s2	Restitution du montant des «frais de gestion» pour l'agrégat commune-intercommunalité en sortie du module KCAC.	Ajout de données
s2	Restitution du montant des «frais de gestion» pour l'agrégat syndicat en sortie du module KCAC.	Ajout de données



#### SORTIE

SI-1E / FIRSTH / TH

s2	Restitution du montant des «frais de gestion» pour l'agrégat TSE TSE Grand Paris en sortie du module KCAC.	Ajout de données
s2		
s2	Restitution de la zone groupe « [Résultats de taxation TH] Intercommunalité avant ajustement » en sortie du module KCAC.	Ajout de données

Les modifications de plages de valeurs de zones existantes sont reportées dans la liste des données.

Extension de la majoration du plafonnement à l'ensemble du territoire.

Modification de la plage de valeur du code dégrèvement TV affecte la plage de valeur du code rôle TV (concaténation code champ TV + code dégrèvement) :

Restriction du champ d'application de valeur existante :

La valeur 'U' (RMI en N -1) n'est plus applicable.

La valeur 'K' (RMI en N -1) n'est plus applicable.

Modification de la plage de valeur du code dégrèvement/exonération TH:

Restriction du champ d'application de valeur existante :

La valeur 'U' (RMI en N-1) n'est plus applicable.

Modification des valeurs affectées aux coefficients de frais de gestion TH et aux frais d'assiette et recouvrement TH.

	Тахе	Collectivité	Coefficient frais d'assiette et recouvrement	Coefficient frais de gestion
TH	THP, THE	Commune- Interco.	1%	1%
		Syndicat	4,4%	8%
		TSE-TSE GP	5,4%	9%
	THS	Commune- Interco.	1%	3%
		Syndicat	4,4%	8%
		TSE-TSE GP	5,4%	9%

Modification de l'assiette du prélèvement additionnel sur les résidences secondaires.